



European Civil Society Platform  
for Lifelong Learning



Comité économique et social européen

## AUDITION PUBLIQUE

11 JANVIER 2007, BRUXELLES

### COMPTE RENDU

***« Opportunité d'un système de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) pour la mobilité et la reconnaissance des acquis des apprentissages formels, non formels et informels des citoyens »***

#### SYNTHESE GENERALE

EUCIS-LLL a organisé une audition publique le 11 janvier à Bruxelles avec le soutien du Comité économique et social européen sur ECVET. Celle-ci a permis de réunir une cinquantaine de participants représentant des associations nationales, des réseaux et organisations européens, des partenaires sociaux et des représentants des institutions européennes et nationales.

ECVET est une des initiatives concrètes qui ont été décidées dans le cadre du processus de Copenhague pour la promotion de la coopération renforcée dans l'enseignement et la formation professionnels. Cet outil commun directement destiné aux citoyens développé au sein du cadre européen des qualifications (CEQ) doit faciliter la mobilité et la reconnaissance des acquis des apprentissages formels mais aussi non formels et informels. D'où l'intérêt de ce débat pour l'ensemble des secteurs représentés au sein de la plate forme EUCIS-LLL.

Cette audition a permis aux participants de faire un point sur l'opportunité et la faisabilité d'un tel système au niveau européen. Si tous les acteurs reconnaissent les effets positifs de ECVET pour une meilleure mobilité et transparence pour les citoyens européens, des interrogations subsistent sur la compatibilité avec d'autres cadres européens, sur le risque de créer un « monstre bureaucratique », sur le caractère non obligatoire du système (nécessitant ainsi un grand effort de pédagogie) ou sur le poids qui sera donné aux acquis des apprentissages non formels et informels. La mise en œuvre de ECVET représente en effet une opportunité pour la reconnaissance des acquis des apprentissages formels et informels, insuffisamment pris en compte dans les Etats membres, pour le secteur associatif et syndical.

Face à certaines interrogations, les intervenants ont souligné que le système ECVET – à la différence de ECTS<sup>1</sup> – n'est pas un système de points mais un dispositif pratique, une méthode, permettant de décrire les qualifications (basé sur les résultats des apprentissages formels, non formels ou informels) en unité d'acquis d'apprentissage (reflètent les savoirs / connaissances / compétences acquis) qui sont par la suite associés à des points de crédit (le plus délicat à définir).

Michel FEUTRIE, vice-président de EUCIS-LLL et président de EUCEN, a souligné la nécessité de s'impliquer dans ce processus et de participer à la consultation de la Commission européenne. Il rappelle les 6 points essentiels de ECVET : il s'agit d'un prototype, le processus de mise en œuvre sera long, il se base sur les résultats des apprentissages, les qualifications évoluent en fonction du marché du travail, la notion d'unité est importante et il peut représenter une ouverture sur la reconnaissance des apprentissages non formels et informels.

---

## SYNTHESE DES INTERVENTIONS

**Mme Nicole PRUD'HOMME**, membre du Comité économique et social européen, est intervenue sur la nécessité d'un tel cadre européen pour lever les obstacles à la mobilité et assurer une plus grande transparence.

Un groupe de travail au sein du Comité est chargé de préparer la réponse à la consultation de la Commission sur ECVET. Il s'interroge notamment sur le caractère non obligatoire de cet outil qui devra ainsi faire l'objet d'un effort pédagogique important pour surmonter le scepticisme lié à sa mise en œuvre concrète. Plus particulièrement, il réfléchit à l'opportunité d'une obligation juridique pour les Etats membres à mettre en place des cadres nationaux de certification.

**Mme Marta Maria FERREIRA LOURENCO**, chef d'unité de la DG EAC sur l'éducation des adultes, souligne l'importance de telles contributions. Depuis 2000, la Commission européenne est dans une phase de proposition d'instruments techniques pour faciliter et résoudre les problèmes de reconnaissance et de mobilité en Europe dans le champ de l'éducation et de la formation. La consultation ouverte sur ECVET permettra de recueillir toutes les suggestions et critiques, de débattre et de se convaincre mutuellement.

Elle rappelle que, contrairement à ECTS<sup>1</sup>, ECVET est un dispositif micro-économique, plus proche des personnes concernées. Intégré au CEQ, il a un caractère intégrateur et universel, il ne pourra donc fonctionner que s'il est utile pour l'ensemble des acteurs. Ce processus se fera sur le long terme.

Pour le moment, il n'est pas question d'harmoniser les systèmes d'éducation et de formation mais bien d'apporter des solutions concrètes pour résoudre les problèmes qui se posent en termes de mobilité et de transparence.

**Mr. Michel ARIBAUD** de la DG EAC chargé du suivi de ECVET, souligne que cet outil est un des éléments du CEQ, il repose sur la même logique et les mêmes principes. ECVET et le CEQ sont basés sur les acquis des apprentissages, sont centrés sur les certifications,

---

<sup>1</sup> Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ETCS) est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

sont dédiés à l'apprentissage tout au long de la vie, sont consacrés à la mobilité (géographique et professionnelle) et sont orientés sur la transparence.

ECVET vise à créer un outil européen qui facilitera le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des savoirs acquis par des personnes qui passent d'un contexte d'apprentissage ou d'un système de certification à un autre, notamment dans le cadre d'une période de mobilité, et souhaitent obtenir la reconnaissance de ces acquis.

**Mr. Jens BJORNAVOLD**, responsable de service au CEDEFOP, spécialisé sur le CEQ, rappelle que ce système est basé sur les résultats d'apprentissages ce qui représente un changement important par rapport aux autres systèmes tel que ECTS basé sur la charge de travail des étudiants.

Cet outil s'intègre dans le CEQ dont les huit compétences clés représentent le point de référence. Il précise que ce dispositif doit faciliter la comparaison et la traduction des qualifications et non leur harmonisation, qu'il doit fonctionner sur une base volontaire et sur la confiance mutuelle et que son succès dépendra de la qualité des qualifications.

Jens Bjornavold rappelle que le CEQ fait l'objet d'un consensus de la part des Etats membres, la proposition de la Commission de 2006 devrait être adoptée prochainement par le Conseil et le Parlement. Il s'agit maintenant de passer à la phase opérationnelle.

**Mr. Richard MANIAK**, du Ministère de l'éducation nationale en France, présente l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du projet européen *ECVET Connexion*. Celle-ci porte sur les obstacles liés à la mise en œuvre de ECVET et sur son impact sur les principes et conceptions des systèmes de formation des pays. Pour une mise en œuvre optimale de ECVET, quatre hypothèses apparaissent nécessaires: une bonne définition des savoirs, connaissances et aptitudes ; la flexibilité des systèmes (gestion et organisation des systèmes et des parcours individuels) ; l'autonomie des centres de formations (souplesse et réactivité) et la perméabilité des centres de formations.

Si tous les systèmes de formation visent à développer le savoir, à favoriser l'employabilité et l'adaptabilité des individus, l'importance donnée à chacun de ces objectifs diffère. Quatre types de systèmes ont ainsi pu être identifiés : a) ceux centrés sur le savoir (plutôt les centres de formation), b) ceux centrés sur l'employabilité (plutôt les entreprises), c) ceux centrés sur l'adaptabilité au marché du travail (équilibre centres de formation et entreprises), et d) ceux centrés sur le portefeuille de compétences avec une approche individuelle (les plus flexibles). Compte tenu des quatre hypothèses précitées, ECVET sera plus facilement mis en œuvre dans les systèmes c) et d) où des spécificités techniques sont déjà présentes contrairement à a) et b). Un important travail de sensibilisation semble nécessaire.

---

## RESSOURCES

Document de consultation de la Commission européenne :

[http://ec.europa.eu/education/ecvt/work\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/ecvt/work_fr.pdf)

Présentation de ECVET :

[http://ec.europa.eu/education/ecvt/slides\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/ecvt/slides_fr.pdf)

Spécificités techniques de ECVET:

[http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/ecvt2005an\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/ecvt2005an_fr.pdf)